



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Direction départementale
des territoires et de la
mer de la Manche

Service Environnement

477, boulevard de la Dollée
B.P. 60355
50015 SAINT-LO CEDEX

**Demande d'autorisation de chasse au
sanglier à l'affût ou à l'approche
en période d'ouverture anticipée
du 1^{er} juin au 14 août 2017**

(adresser cette demande en 2 exemplaires à la DDTM avec une enveloppe timbrée pour le retour)

Je soussigné

domicilié à - tel :

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse, muni d'un permis de chasser, validé pour la campagne en cours,

sollicite l'autorisation de chasser le sanglier à l'affût ou à l'approche, **uniquement de jour (*), avant 10 heures ou après 17 heures, en dehors des bois clos**, sur les terrains où j'ai le droit de chasse, désignés ci-dessous :

Commune(s)	Lieux-dits	
		Superficie totale du territoire : ha

pour le motif suivant (cocher la case correspondante) :

- pour prévenir des dommages aux activités agricoles
- dans l'intérêt de la sécurité des biens et des personnes (sécurité routière ...)

Il n'est pas autorisé plus de deux chasseurs simultanément en action de chasse sur le même territoire. Je joins à la présente demande la liste nominative des chasseurs qui pourront bénéficier de la présente autorisation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à, le

(*) le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil au chef-lieu du département et finit une heure après son coucher. (art. L.424-4 du code de l'Environnement).

Autorisation de chasse au sanglier à l'affût ou à l'approche du 1^{er} juin au 14 août N°	Fait à Saint-Lô, le Pour le Préfet et par délégation,
---	--

Compte-rendu de résultat			
(à retourner obligatoirement, même négatif, à la DDTM au plus tard le 15 septembre 2017 sous peine de non renouvellement de l'autorisation)			
Jours de chasse	Nombre de sangliers tués	Lieux	Observations (caractéristiques des animaux)
			Signature :